

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Autorisation d'exploitation minière (AEX) - crique Jalbot Aval 1

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COOREI

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. BARROS BRAGA Elisabeth

RCS / SIRET

4 4 8 | 2 2 9 | 4 8 7 | 0 0 0 2 6

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10)	Canalisation et régularisation des cours d'eau.
47b)	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation d'un gisement aurifère alluvionnaire.

## 4.2 Objectifs du projet

AEX : Exploitation en vue de l'extraction d'or libre en rapport avec un gisement aurifère alluvionnaire d'une surface de 6,7 ha.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'exploitation consisteront en l'aménagement de la zone d'exploitation. Cela induira un déboisement de la zone d'activité, le creusement de canaux de dérivation, l'aménagement d'une chaîne de bassins de décantation et l'ouverture de chantiers d'exploitation.

La crique principale fera l'objet d'une dérivation. Le canal principal aura une longueur d'environ 1300 m et le canal secondaire une longueur d'environ 200 m. L'emprise du déboisement total au sol sera de 10 m de large. La surface de déboisement des canaux sera d'environ 1,5 ha.

La base vie existe déjà en dehors des limites de l'AEX. Elle fait l'objet d'une Convention d'Occupation temporaire (COT) avec l'ONF.

Au total, il est prévu un déboisement global de 10 ha.

Les engins lourds seront acheminés sur place par voie terrestre à partir de l'AEX n°09/2020 en cours de développement.

Le layon de pénétration existe déjà, il avait été tracé dans le cadre du développement de l'AEX n°23/2019. Son linéaire à partir de la route de Bélizon est de 8,1 km.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le développement du projet se fera en trois phases de travaux qui englobera 22 chantiers d'exploitation.

Le procédé utilisé fera intervenir des pelles excavatrices montées sur chenilles, un système de récupération gravimétrique couplé à une grille de calibrage et une motopompe.

L'équipe de travail sera composée d'environ 10 personnes.

Les travaux seront menés en alternant phase d'exploitation, phase de réhabilitation et phase de revégétalisation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les limites de l'AEX correspondent à un rectangle de 850x500 m.	0,42 km <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Crique Jalbot Aval 1  
Commune de ROURA

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de ROURA

Les coordonnées géographiques du projet figurent en annexe n°3 (cf. carte de localisation).

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Roura
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se trouve dans le Parc Naturel Régional de Guyane (Secteur Cayenne)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI, Périmètres du plan de prévention des risques naturels d'inondation Révisé de Roura, secteur Cacao, 2012. Approuvé le 05/09/2005 et révisé le 26/01/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux prélèvements d'eau d'environ 4000 m <sup>3</sup> seront pratiqués dans le lit mineur de la crique, au niveau du point de démarrage des travaux de deux des trois phases de travaux pour constituer un stock permettant d'engager et de poursuivre les travaux en circuit fermé pendant la durée de développement du projet. La base vie se trouvant en dehors des limites de l'AEX sollicitée, il n'y aura pas de prélèvement d'eau pour les besoins du personnel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura une incidence sur les masses d'eau souterraines en rapport avec la couche de gravier composant le sous-sol du flat de la crique impacté par le projet. La surface en rapport avec les modifications prévisibles sera d'environ 6,7 ha (emprise du gisement). La réhabilitation de la zone exploitée par comblement des canaux de dérivation et des bassins en respectant la stratification originale du sous sol réduira les incidences en rapport avec les modifications occasionnées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet sur le milieu terrestre sera en rapport avec la surface déboisée (environ 10 ha). L'impact du projet sur le milieu aquatique sera en rapport avec les canaux de dérivation qui seront creusé sur un linéaire segmenté de 1500 m de long. Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espace forestier sur la base d'environ 10 ha.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Roura n'a pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de ROURA ne concerne que la zone du Bourg de Cacao. Le projet n'est pas concerné par le zonage en rapport avec le PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront du fait des engins qui opéreront dans la zone de travaux en rapport avec le chantier d'exploitation et ses abords, avec également les travaux de réhabilitation rattachés au comblement des bassins de décantation et au nivellement du terrain des zones exploitées. Les besoins logistiques et en carburant nécessiteront un ravitaillement quotidien par voie terrestre (camionnette).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par le générateur de la base vie. Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et la motopompe. Le quad et la camionnette seront également générateur de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action.</p> <p>Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...). L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effluents seront en rapport avec les boues générées par le traitement du minéral. A aucun moment, dans le process, les boues seront en contact avec le milieu environnant. Elles seront déversées dans des bassins de décantation et contenues sans débordement. Les eaux superficielles du process seront réutilisées en circuit fermé pour poursuivre les activités de lavage/débouage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera la production de DIB (Déchets Industriels Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres... qui seront dirigés vers un centre agréé.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée a été partiellement impactée par une activité minière illégal. De nombreux bassins en eau et ouverts existent sur une surface d'environ 1,5 ha, visibles à partir de photographies aériennes et qui en font un site orphelin en limite de la réserve des Nouragues. Les argiles de surfaces ont été liquéfiées et sont à l'origine de dissémination de fines d'argiles dans le cours d'eau lors de chaque épisodes pluvieux mettant à mal l'état écologique de la crique et de la rivière Blanc qui en collecte les eaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet minier s'inscrit dans la continuité de deux précédents AEX n°23/2016 et AEX n°09/2020 qui concerne la partie amont de la crique Jalbot.

- Le projet relatif à l'AEX n°23/2016 est finalisé, la société est dans l'attente de la réception du quitus au regard des travaux de réhabilitation et de revégétalisation réalisés.
- Le projet relatif à l'AEX n°09/2020 est en cours de développement.

Ce projet repose en partie, en son cœur, sur le repassage d'une zone orpaillée illégalement et laissée en l'état. Le lit mineur naturel et son lit majeur ont été partiellement déstructurés. Les argiles liquéfiés par le mode opératoire utilisé sont en contact direct avec les eaux circulantes dans les anciens bassins ouverts. Dans ce contexte, d'un sous-sol déstabilisé, la dispersion de fines d'argiles est permanente lors de chaque épisodes pluvieux.

Le repassage de cette zone permettra de remodeler le flat et de reprofiler la crique pour mettre un terme au déséquilibre écologique ambiant actuel.

A noter une anomalie sur la carte IGN qui indique que le tracé naturel de la crique débouche sur la rivière Blanc vers l'Ouest alors qu'il y débouche vers le Sud.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La zone d'exploitation se trouve exclusivement en zone 3 du SDOM, dans un espace où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées. La zone d'étude a donc fait l'objet de travaux de reconnaissance et d'une étude environnemental pour mesurer les enjeux en rapport avec la réalisation d'une notice d'impact prenant notamment en compte la problématique liée à la zone orpaillée illégalement.

L'acheminement des engins sur le site engendrera un point de franchissement de bief. Le plan de pénétration fera l'objet d'une déclaration auprès de la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6.

Au titre de mesure de réduction de l'impact, la société s'engagera à revégétaliser 100 % de la surface impactée par le projet. Les travaux d'exploitation feront l'objet d'un suivi technique par un bureau d'étude qui contrôlera le développement du projet. Les travaux seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionnée par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées. Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le régalage des surfaces et la revégétalisation seront fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les déchets de type DIB et DIS seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone d'activité se situe exclusivement en zone 3 du SDOM, où l'activité minière est autorisée, dans le cadre de l'élaboration de ce projet une notice d'impact sera présentée. La zone d'exploitation a été définie sur la base de travaux d'étude qui ont permis de définir précisément le tracé naturel de la crique (en dehors de sa partie exploitée illégalement), les limites physiques du lit majeur et celles du gisement. Seule, la partie minéralisée fera l'objet de travaux d'exploitation sur une faible surface 6,7 ha, limitant ainsi au maximum, dans l'espace, les incidences du projet sur le milieu. 100 % de la surface impactée sera revégétalisée. Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparait que notre projet minier ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe n°1 : Document CERFA n°14734 - Annexe 1 - non publiée.  
Annexe n°2 : Plan de situation du titre minier sollicité à l'échelle 1/500.000ème.  
Annexe n°3 : Plan de localisation du titre minier sollicité à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées géographiques en UTM 22N système géodésique RGFG95 (4.6. Localisation du projet).  
Annexe n°4 : Photographies satellites de la zone concernée.  
Annexe n°5 : Plan de situation par rapport au SDOM GUYANE (échelle 1/100.000ème).  
Annexe n°6 : Plan de pénétration à l'échelle 1/30.000ème.  
Annexe n°7 : Plan schématique de phasage de gestion de l'eau et des travaux.  
Annexe n°8 : Shape de la couche AEX - non publiée.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Matoury

le, 17/05/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





Limite du titre minier sollicité

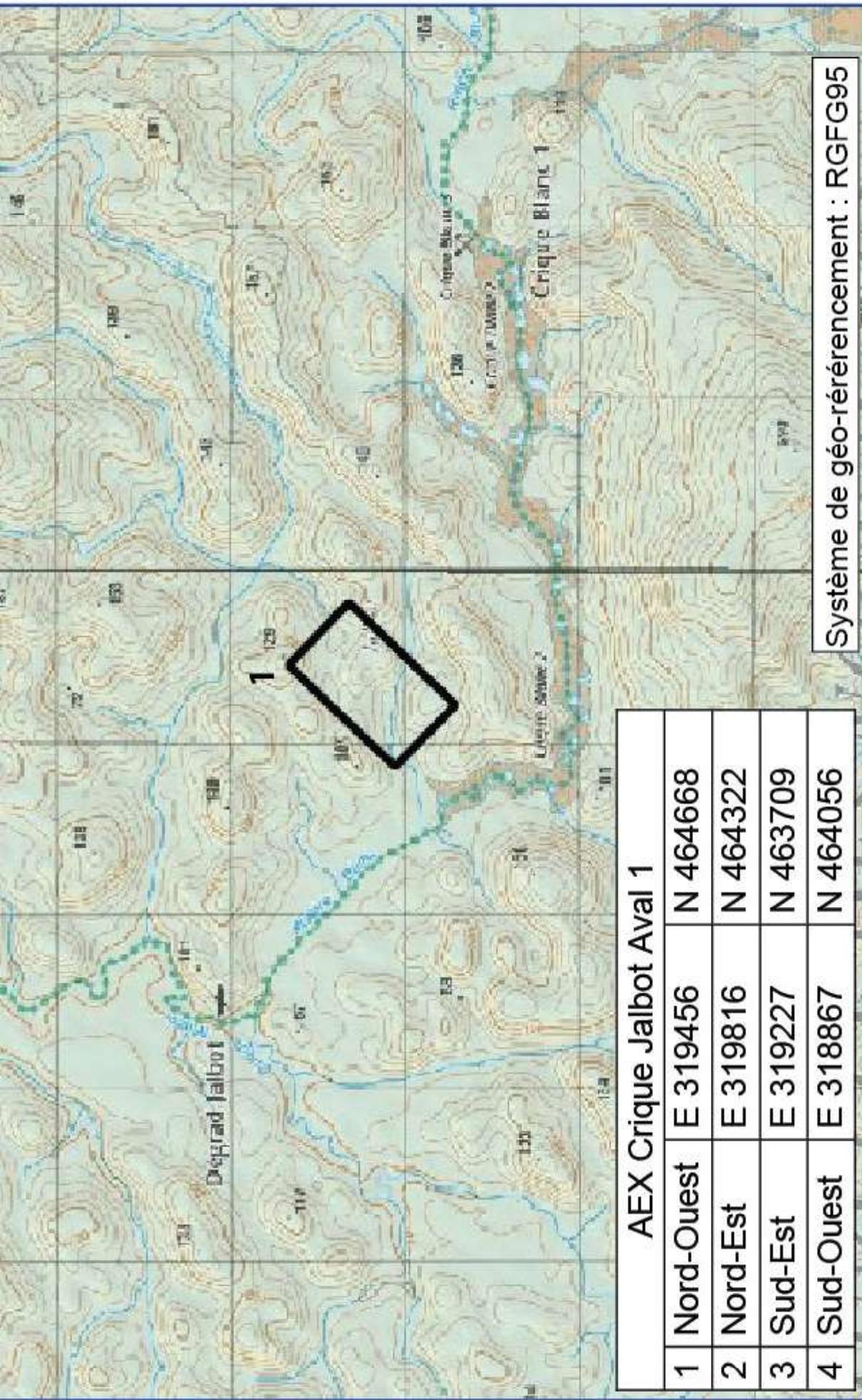
## PLAN DE SITUATION DU TITRE MINIER SOLLICITE ARM " Crique Jalbot Aval 1 "

Conception :  
GRANDS PLACERS / mai 2022

Echelle : 1/500.000 ème

SOURCE : I.G.N Extrait de la carte touristique de la Guyane

PETITIONNAIRE : COOREI SARL



Système de géo-référencement : RGFG95

AEX Crique Jalbot Aval 1			
1	Nord-Ouest	E 319456	N 464668
2	Nord-Est	E 319816	N 464322
3	Sud-Est	E 319227	N 463709
4	Sud-Ouest	E 318867	N 464056

# PLAN DE LOCALISATION DU TITRE MINIER SOLLICITE

## AEX " Crique Jalbot Aval 1 "

Conception : GRANDS PLACERS / mai 2022

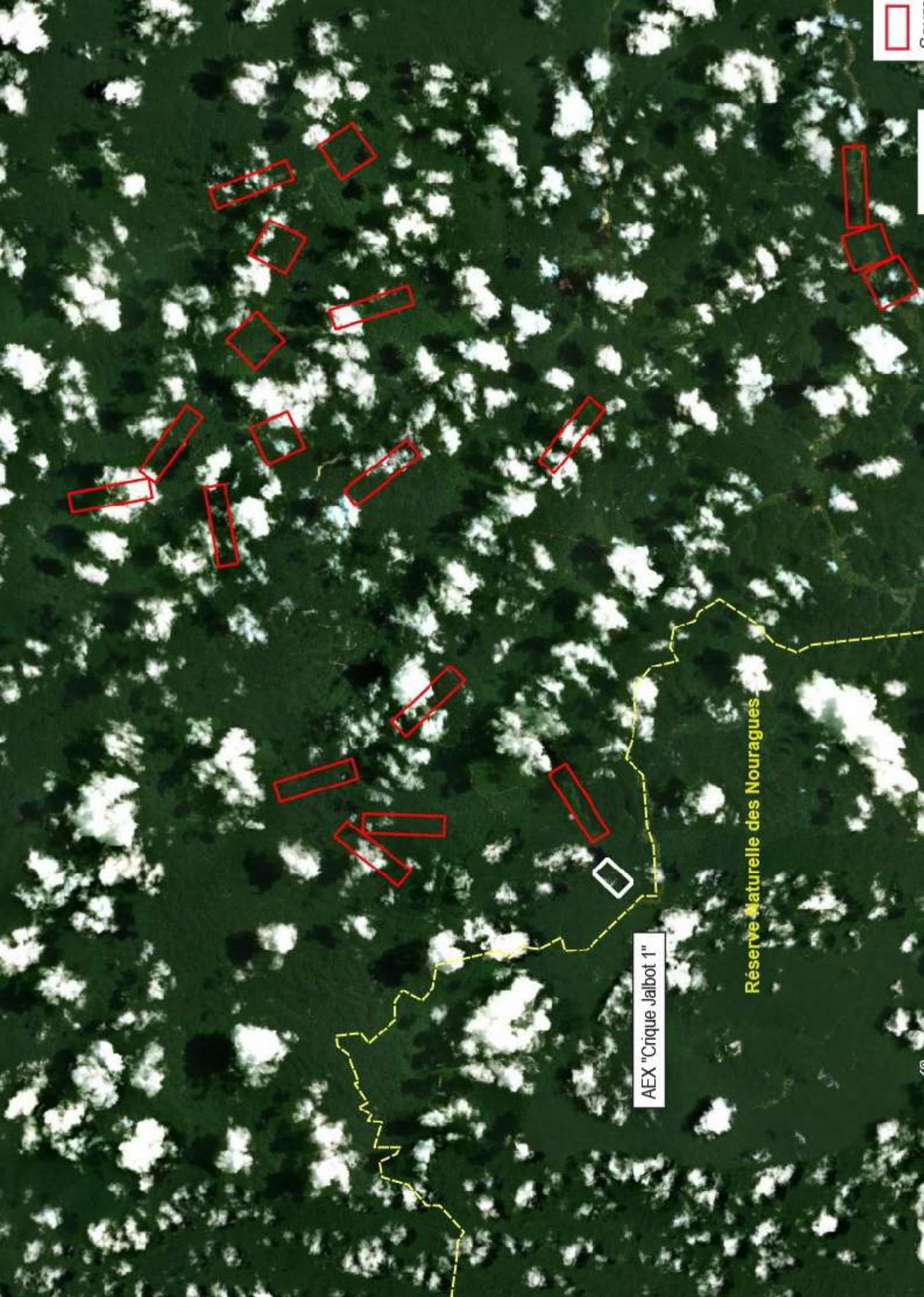
Echelle : 1 / 50.000 ème

SOURCE : I.G.N. Extrait de la carte de la BASSE MANA

Marais, papyrus - Terrain inondable - Rocher submergé

Forêt - Forêt dégradée, broussailles - Mangrove

 **Limite du titre minier sollicité**



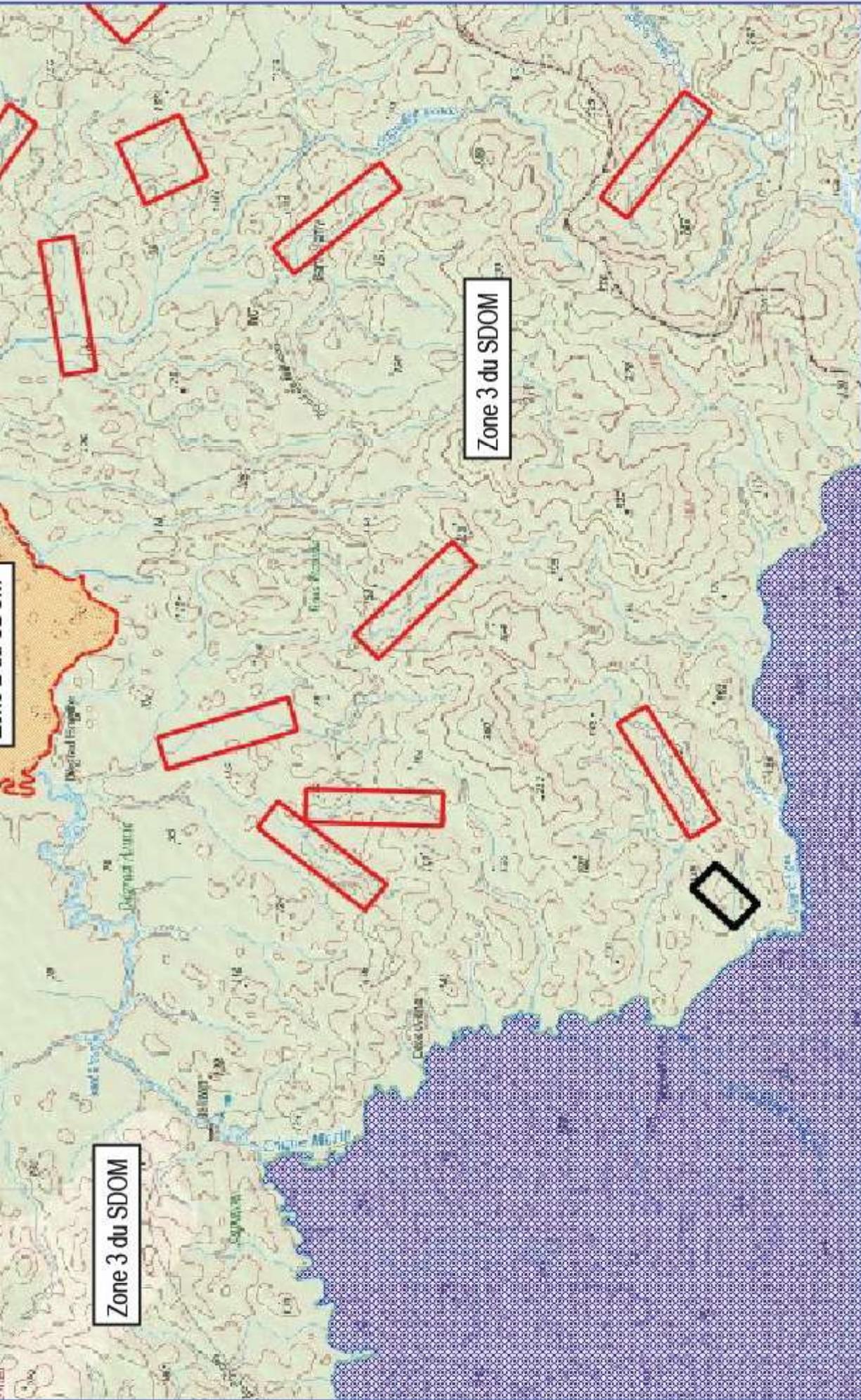
AEX "Crique Jalbot 1"

Réserve Naturelle des Nouragues



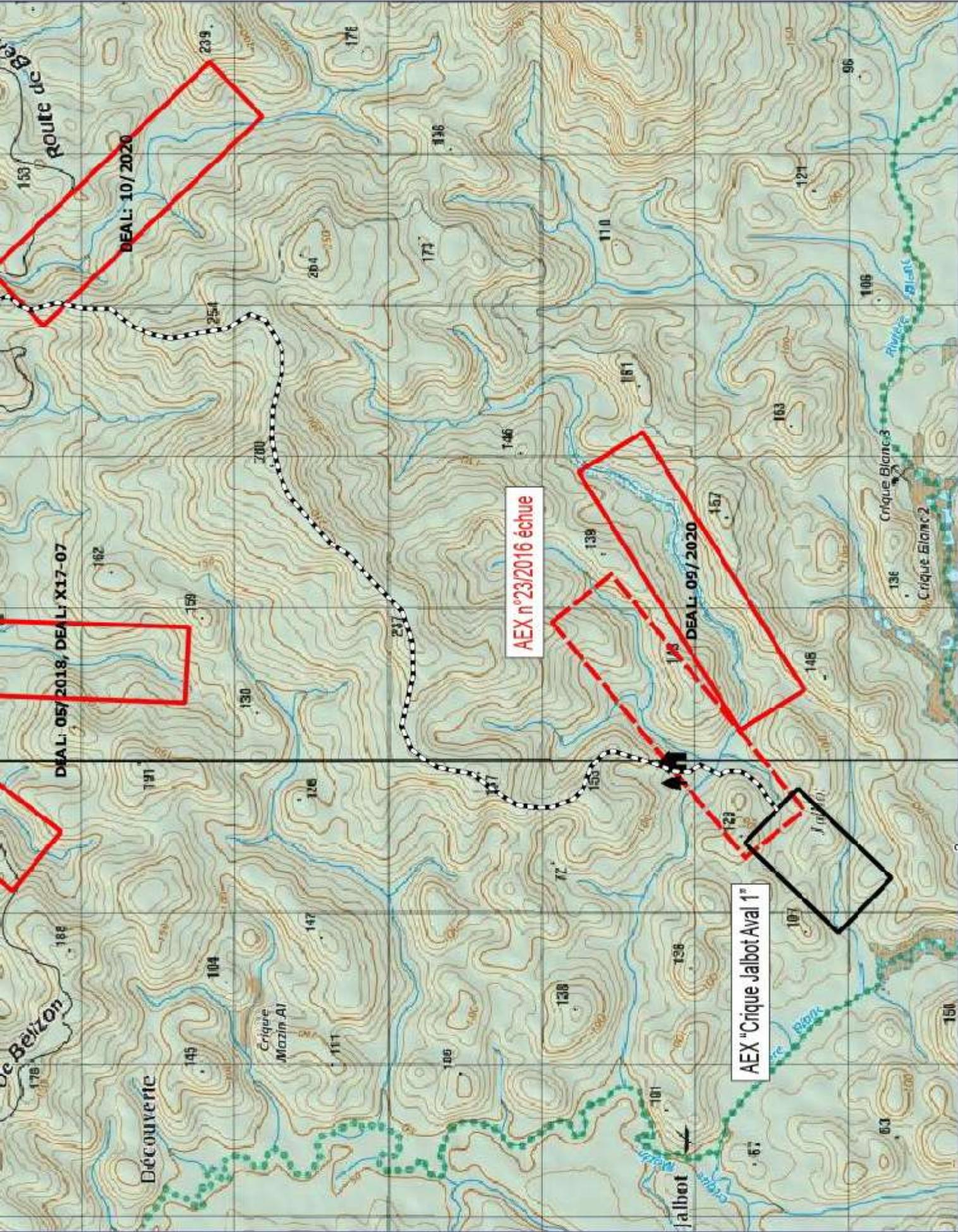
AEX "Crique Jalbot 1"

Réserve Naturelle des Nouragues



<p><b>PLAN DE SITUATION DU TITRE MINIER SOLLICITE AEX "Crique Jalbot Aval 1" PAR RAPPORT AU SDOM</b></p>	
<p>Conception : GRANDS PLACERS / mai 2022</p>	<p>Echelle : 1 / 50.000 ème</p>
<p>SOURCE : Extrait de la carte touristique de la guyane (IGN)</p>	

-  Limite du titre minier sollicité
-  Titres miniers valides
-  Zone 0 : Activité minière interdite
-  Zone 2 : Activité minière autorisée sous contrainte

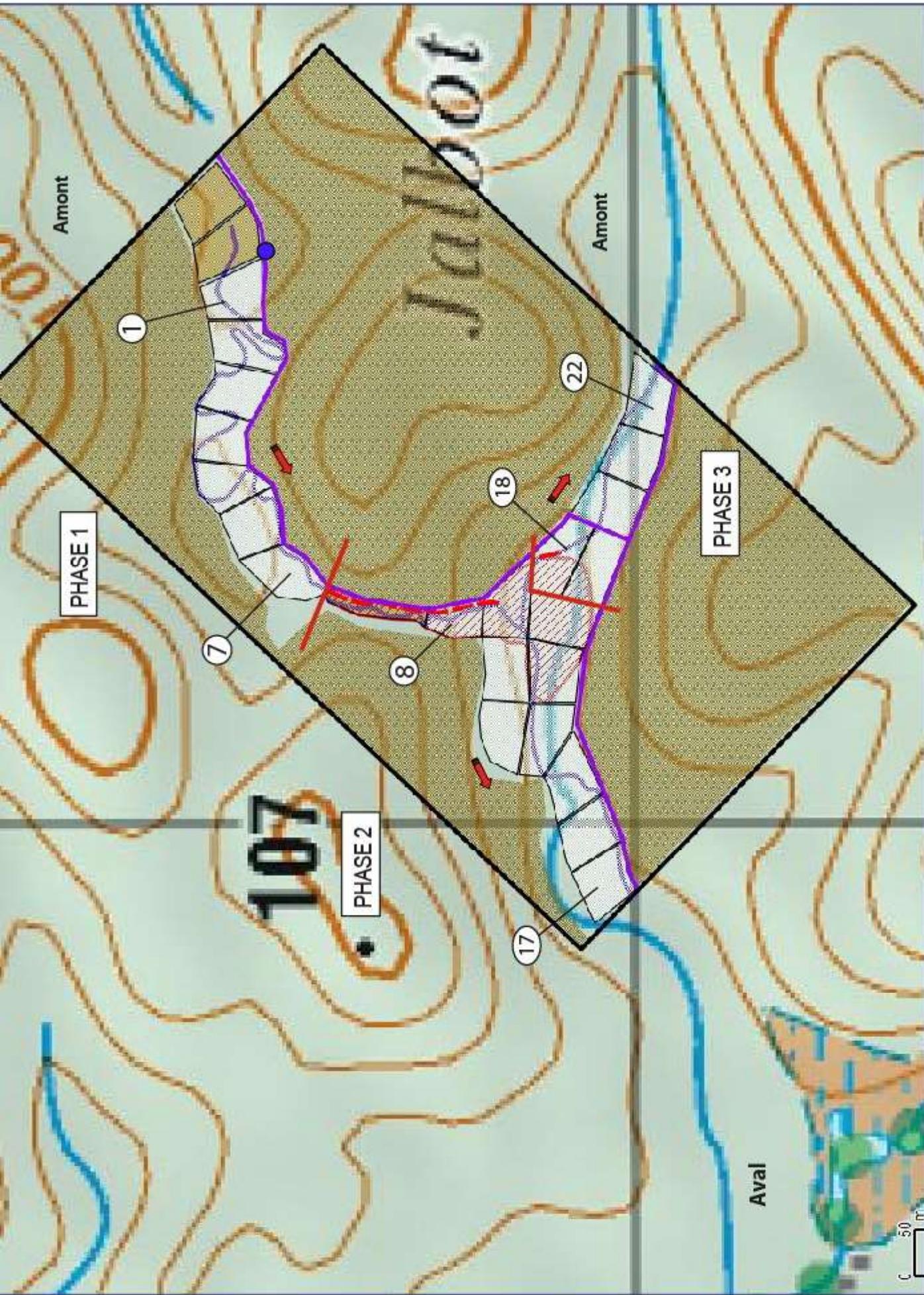


PLAN DE PENETRATION : AEX n°09/2020 - AEX Jalbot Aval 1

Piste minière existante

Titres miniers valides





**PLAN SCHEMATIQUE DE PHASAGE DE GESTION DE L'EAU ET DES TRAVAUX**  
**Programmation séquentielle coordonnée des travaux d'extraction**

Projet minier COOREI SARL

-  Chantiers programmés
-  Bassins de décantation
-  Canal de dérivation
-  Limite du titre minier sollicité
-  Orpaillage illégal

Conception : GRANDS PLACERS / mai 2022

Echelle : 1 / 4.500 ème